

---

Renvoi au comité d'instruction publique du don du citoyen  
Guillaume, général de brigade, qui offre des tables comparatives de  
l'ancienne division du jour avec la nouvelle, lors de la séance du 9  
floréal an II (28 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique du don du citoyen Guillaume, général de brigade, qui offre des tables comparatives de l'ancienne division du jour avec la nouvelle, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 456;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28559\\_t1\\_0456\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28559_t1_0456_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

admise à la barre : elle félicite la Convention nationale sur ses travaux, applaudit à ceux du représentant du peuple Roux, et dépose sur l'autel de la patrie divers états et reçus de dons patriotiques.

Mention honorable et insertion au bulletin.

Elle réclame la liberté d'administrateurs incarcérés. Renvoi au Comité de sûreté générale (1).

## 52

Le citoyen Guillaume, général de brigade, offre à la Convention des tables comparatives de l'ancienne division du jour avec la nouvelle.

Mention honorable de l'offrande, renvoi au Comité d'instruction publique (2).

## 53

Un membre après la lecture d'une adresse des volontaires du troisième bataillon de la Côte-d'Or, qui respire le patriotisme le plus ardent et le plus vertueux, offre, au nom de ces braves républicains, 1,820 liv. en assignats, 7 liv. 10 sols en numéraire, les épauettes et galons des officiers, un couteau de chasse garni en argent et divers autres objets.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Kaiserslautern, 30 germ. II] (4).

« Représentans,

Une crise effrayante s'annonçait depuis longtemps, les ennemis de la chose publique les plus perfides et les plus dangereux voulaient jeter le peuple dans l'apathie et sa représentation dans l'avilissement; ils nous préparaient à l'immoralité, ils soufflaient sur nous la corruption. Vous avez vu ce qu'ils osèrent et ils sont rentrés dans le néant.

Qu'ils s'agitent maintenant, qu'ils frémissent dans leur rage impuissante; le coup qu'ils voulaient porter à la révolution lui a donné une impulsion plus belle.

Législateurs, vous voulez la République car vous avez mis la justice et les mœurs à l'ordre du jour; que les français soient donc éclairés et instruits; car depuis longtemps ils se sentent faits pour la vertu, pour la République. Ils ont en eux-mêmes le sentiment de cette modeste obscurité, de cette vertu républicaine qui fait du mérite et de la gloire de chaque citoyen la réputation nationale; ils renoncent comme vous à toute ambition particulière; comme vous ils ne désirent

(1) P.V., XXXVI, 192. B<sup>4n</sup>, 13 flor. et 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>); *Ann. Rép.*, n° 150; *J. Sablier*, n° 1287.

(2) P.V., XXXVI, 193. Ouvrage renvoyé à Arbo-gast, le 13 prairial, an II. J. GUILLAUME. *Procès-Verbaux du Comité d'Instruction publique*, Tome IV, p. 518.

(3) P.V., XXXVI, 193 et 232. B<sup>4n</sup>, 13 flor. et 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(4) C 301, pl. 1080, p. 30.

que le bonheur de leur pays; comme vous ils ne veulent que la gloire de la patrie.

Nous vous envoyons la pomme et la chaîne de la canne de notre tambour major, une garniture de couteau de chasse en argent, deux paires de boucles d'oreilles d'argent doré, et la somme de 1 827 livres, 5 sols, dont 7 livres, 10 sols en numéraire. Nos officiers et sous-officiers font aussi don de leurs épauettes et galons, et n'attendent pour vous les envoyer que l'instant où vous les remplacerez par des marques plus républicaines.

Représentans, lorsque vous avez éloigné de tout grade militaire les soldats qui ne savent ni lire ni écrire, votre sollicitude a dû s'occuper des moyens de les y rappeler en leur procurant une instruction que nous vous demandons avec instance.

Continuez, Législateurs, vos immortels travaux, poursuivez, démasquez tous les faux amis du peuple, et surtout, nous vous en conjurons, gardez-vous d'abandonner à la vue du port, ce vaisseau que vous avez sçu conduire si heureusement à travers les tempêtes d'une étonnante révolution. Pour nous, fermes à notre poste, nous nous estimons heureux de combattre pour notre chère patrie, de mourir pour elle en criant vive la République, vive l'incorruptible Montagne ».

Pour les artilleurs, les grenadiers, et les 8 compagnies : [15 signatures illisibles].

## 54

MERLIN (de Thionville) : Je dois à la mémoire de l'ami d'un grand homme de prier le rapporteur du Comité de législation de supprimer de son rapport les motifs qui lui font demander qu'il assiste un membre du Comité de sûreté générale à la levée des scellés apposés sur les meubles laissés par Forster, le compagnon de Kock, le premier littérateur de l'Allemagne.

Un patriote qui a tant sacrifié à notre révolution, un député à la Convention nationale Rhéno-Germanique, et député par elle à la Convention nationale de France pour lui demander son association à notre gouvernement, ne peut être suspect, et l'on ne doit pas noircir sa mémoire par un soupçon. S'il faut un membre du Comité de sûreté générale pour être présent à la levée de ces scellés, ce doit être pour recueillir les manuscrits précieux de ce savant : ils prouveront quel fut son civisme, et quelle est la perte que nous venons de faire. J'adopte donc le projet de décret, mais d'après les motifs que je viens d'exposer.

Le décret est adopté comme suit : (1)

La Convention nationale adopte les projets de décrets suivants :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport [de BEZARD, au nom] de son comité de législation sur la pétition du citoyen Brice, fondé de pouvoirs de la veuve du citoyen Forster, député de la Convention Rhéno-Germanique et décédé à Paris le 23 nivôse dernier, présentant la question de savoir

(1) *Débats*, n° 586, p. 123; *Mon.*, XX, 341; *Mess. soir*, n° 619.